

## Compte-rendu de la réunion du groupe de travail de la Commission

Mardi 30 novembre 2010 sous-préfecture ALES

Le sous-préfet ouvre les débats en précisant qu'en ce qui concerne le PEB, qui n'est pas à l'ordre du jour, le préfet n'a toujours pas pris sa décision, celle-ci devrait intervenir dans les semaines à venir.

Puis il donne la parole à ceux qui le souhaitent.

Village 21 demande aux élus de Deaux et à l'ADIRAA de s'expliquer sur l'étude qui les a amenés à choisir l'indice Lden de 72.

L'ADIRAA rappelle que St Hilaire Durable et le CIDEP souhaitaient faire parties de la Commission, le sous-préfet nous répond qu'il va revoir les demandes.,

Monsieur le sous-préfet demande où en sont les réponses aux questions formulées par la municipalité de DEAUX (état de lieu ...), Monsieur FOURDRIGNIEZ répond qu'il étudie le dossier.

Puis nous avons attaqué une énième relecture de la charte.

Et nous avons invariablement buté sur les mêmes termes : encadrer, inciter ...

Village 21 demande l'interdiction de l'activité hélicoptère. L'ADIRAA l'avait déjà réclamé sans obtenir leur soutien. La CCI précise qu'il est impensable d'interdire les hélicoptères, ils ne veulent pas se priver de cette opportunité. Il y en a déjà un basé à Deaux qui serait en panne depuis deux ans. Nous avons donc discuté de l'encadrement qui devrait se faire à l'aide de procédures et trajectoires définies par la DGAC (étude à mener rapidement) car actuellement il n'y a pas de trajectoire pour les hélicoptères.

L'ADIRAA demande qu'une date butoir soit fixée pour limiter le bruit à la source en INCITANT l'installation de dispositifs réducteurs de bruit. Les pilotes répondent que certains appareils, même récents, ne peuvent être équipés.

L'ADIRAA fait remarqué que l'on parle de bruit mais pas de pollution atmosphérique (très importante au décollage). La DGAC nous répond qu'il n'existe actuellement aucune norme de pollution pour l'aviation de loisir en France.

La carte VAC ALES CEVENNES (LFMS) [http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/html/frameset\\_aip\\_fr.htm](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/html/frameset_aip_fr.htm) va être réduite afin que les villages apparaissent clairement sur la carte.

Mettre en place une procédure de suivi des réclamations (La CCI doit nous la faire passer par mail).

Un tableau récapitulatif (modèle, date de mise en circulation) des aéronefs basés sera réalisé et actualisé par l'association Ciel et joint à la charte. L'ADIRAA demande que les écoles de pilotages en face autant. Monsieur le sous-préfet va leur demander.

Fin de la relecture. La sous-préfecture se charge de mettre à jour la charte et nous la fera passer.

Monsieur le Sous-préfet nous demande si nous avons de remarques.

L'ADIRAA demande une précision technique à la DGAC. Il existe une carte d'atterrissage à vue qui trace des trajectoires à suivre. Qu'en est-il pour les décollages ? Monsieur TOURRE me confirme que les décollages doivent suivre les mêmes trajectoires et dans tous les cas éviter les villages. Les aéronefs qui décollent avant le bout de piste et virent à l'Est, sur Deaux, sont en faute.

Nous avons également une discussion sur les altitudes de survols des agglomérations fixées par la carte IGN OACI qui n'est toujours pas à jour. Monsieur TOURRE dégage en touche en renvoyant la balle dans le camp de l'IGN. Mais toutes nos informations montrent que la mise à jour de ces cartes est du ressort de la DGAC (IGN n'est que l'imprimeur). Donc actuellement Vézénobres peut-être survolé à une altitude de 500 mètres (1000 mètres si la carte était à jour) qu'en à Deaux, Méjannes, Montels ... ils n'apparaissent pas.

La séance est levée vers 16 heures.